

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE GARI-GOMBO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARI-GOMBO COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

006/2026

DECISION MUNICIPALE N° _____/DM/C/GGBO/SG.26

Portant attribution de la Lettre Commande, objet de de l'appel d'offres National Ouvert N°002 /AONO/C/GGBO/SG/CIPM du 10 Mars 2026, pour les travaux de construction de trois blocs de deux salles de classes dans les Ecoles Primaires Publiques de NGROUNDI II, KONGO et Gari-Gombo groupe II (Lot 1, Lot 2 et Lot 3)

Le Maire de la commune de Gari-Gombo ;

- Vu la Constitution ;*
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le Décret N°93/322 du 256 Novembre 1993 ; des communes et Etablissements Communaux modifié par le Décret N° 90/1464 du 9 Novembre 1990 ;
Vu le Décret n° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Gari-Gombo ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu l'Arrêté N°000186/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire SIMOMORI II de BINGUE Hervé, et de ses Adjoints à l'issue du Scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Gari-Gombo, Département de la Boumba et Ngoko ;
Vu la Décision N° 00000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant désignation de Monsieur MBESSA MBOLE Marius, Président de la commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la commune de Gari-Gombo ;
Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres session du 29 Avril 2026 ;
Vu le Procès-verbal N°022634/PV/GGBO/CIPM du 08 Mai 2026 du registre infalsifiable portant proposition d'attribution du Marché ;
Vu la lettre N°001 du 09 Mai 2026 proposant l'attribution de la lettre Commande aux Etablissements YAYA BAKARY (Adjudicateur) ;
Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions du Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018, portant Code des Marchés Publics, **la Lettre Commande**, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/C/GGBO/SG/CIPM du 10 Mars 2026, pour la réalisation les travaux de construction de trois blocs de deux salles de classes dans les EPP de NGROUNDI II, KONGO et Gari-Gombo Groupe II, **(Lot 3) est attribuée aux Etablissements YAYA BAKARY, TEL : 696 89 85 75 BERTOUA.**

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- PREFET/B.N/ Yoka
- ARMP/Bta
- DDMINMAP/BN/Yoka
- RM/GGBO
- Ets YAYA BAKARY
- Archives/Chrono



Gari-Gombo, le
LE MAIRE

11 MAI 2026

*Simomori II de
Bingue Hervé*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE GARI-GOMBO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARI-GOMBO COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE

N° 004/2026 /C/GGBO/SG/26

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES
N°002/AONO/C/GGBO/SG/CIPM DU 10 MARS 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSES DANS LES ECOLES
PRIMAIRES PUBLIQUES DE NGROUNDI II -KONGO ET GARI-GOMBO GROUPE II
(LOT 1 LOT 2 et LOT 3) DANS L'ARRONDISSEMENT DE
GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE GARI-GOMBO

FINANCEMENT : BIP 2026

Le Maire de la Commune de Gari-Gombo, Maître d'ouvrage communique :
Par décision municipale N°____/DM/C/GGBO/SG.26 du 11 Mai 2026, **la Lettre Commande**,
objet de l'avis d'appel d'offres suscité est attribué au soumissionnaire ci-après susvis.

DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAIS D'EXECUTION
Exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classes l'EPP de KONGO (LOT 3)	Ets YAYA BAKARY 696 89 85B75 YOKADOUMA	18 480 000 FCFA	3 mois

L'attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les sept (07) jours, suivant la publication du présent communiqué à la Mairie de Gari-Gombo pour retirer son projet de Lettre Commande.

AMPLIATIONS :

- PREFET/BN/YOKA
- DDMINMAP/BN/YOKA
- ARMP/EST/BTA
- Pt CIPM/GGBO
- Ets YAYA BAKARY
- CHRONO/ARCHIVES



GARI-GOMBO, LE
LE MAIRE

11 MAI 2026

*Simomori II de
Bingue Kéré*